

France Télécom baisse ses prix et inaugure un tarif unique des appels téléphoniques

Les coûts des appels téléphoniques analogiques (RTC) vont baisser en France, dès le 21 octobre. Une situation qui ne s'était pas vue depuis 2008. France Télécom annonce ainsi que les coûts de mise en relation passeront de 10,5 à 7,8 centimes d'euros (-25,71 %). A noter la disparition du crédit-temps (9 centimes pour 20 secondes) au profit du seul service de mise en relation. D'autre part, la minute de communication en heures pleine sera désormais facturée 2,8 centimes au lieu de 6,7. Et de 1,4 centimes au lieu de 4,5 en heures creuses (applicables entre 19 heures et 8 heures en semaine, et le week-end et jours fériés). Soit **de substantielles réductions de 58,21 % et 68,89 %** respectivement.

Un effort de l'opérateur d'autant plus salubre qu'il simplifie la grille géographique. France Télécom ne fait plus de distinction entre appel locaux, régionaux et nationaux au profit d'une seule tarification générale décrite ci-dessus. De quoi permettre aux 7 millions de clients, particuliers et entreprises, de réaliser de substantielles économies sur les quelques **150 à 200 millions d'appels téléphoniques annuels**. A titre d'exemple, le coût d'une communication de 5 minutes entre Paris et Marseille sera facturé 22 centimes TTC au lieu du double en heures pleines et 15 centimes au lieu de 33 en heures creuses.

Les numéros «Internet» (09 xx...) sont également concernés par les nouveaux tarifs. Enfin, les tarifs sur les DOM sont également revus à la baisse: environ -20 % sur les appels depuis les fixes des DOM vers les mobiles de métropole et -59 % sur les appels nationaux (tarif aligné sur celui des communications locales) en heures pleines et -68 % en heures creuses. Le coût de mise en relation baisse également de 25 %. En revanche, le prix de l'abonnement, véritable manne financière pour France Télécom, reste intouché à 16 euros par mois par ligne.

Cette baisse des communications téléphoniques (la troisième depuis 2005), et surtout la généralisation d'un seul tarif à l'échelle nationale, est louable. Il n'en reste pas moins que France Télécom aura bien du mal à **répondre au phénomène des «box»** qui intègrent dans le forfait triple play le coût des communications vers les fixes en France et dans une centaine de pays à l'international (en moyenne). Certes, tout le monde n'a pas encore franchi le pas du dégroupage total (et ses inconvénients majeurs en cas de coupure de réseau), certaines zones restant notamment inéligibles. Mais les box des opérateurs (y compris la Livebox Orange) sont aujourd'hui présentes dans près de 18 millions de foyers. Et la généralisation du très haut débit via la fibre optique et le câble devrait mettre un terme au réseau RTC analogique. Certes, pas avant une bonne poignée d'années. La disparition de la facturation à la durée des communications nationales n'en reste pas moins programmée.